



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2020-08
Conseil Municipal du 29 Janvier 2020**DATE DE CONVOCATION** : 23 Janvier 2020**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU – F. SARDIN**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: M. THINON-CLERC – K. GAI – K. PERROIS – S. LABROUSSE**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VILLEGIER**OBJET : TARIFICATION DES FRAIS OCCASIONNÉS POUR LES ÉLECTIONS (REMISE DE LA LISTE ET FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la délibération N° 2016-66 en date du 11 Mai 2016 relative à la tarification des frais occasionnés par l'organisation des élections primaires par les partis politiques,**CONSIDÉRANT** la nécessité d'étendre ces tarifs à l'ensemble des scrutins électoraux,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire et après en avoir délibéré

DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR :

- ✓ D'étendre les tarifs mentionnés sur la délibération susvisée à l'ensemble des scrutins électoraux.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE